



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Atteintes à la laïcité et menaces islamistes dans l'enseignement supérieur

Question écrite n° 5761

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la progression de l'islamisme dans l'université française et les menaces graves qui pèsent sur la laïcité, la liberté académique et la sécurité des enseignants. Un maître de conférences en géographie à l'université Lumière Lyon 2 et spécialiste reconnu de la Syrie a récemment été violemment pris pour cible après avoir exprimé son opposition à l'organisation d'une rupture du jeûne du ramadan dans un amphithéâtre universitaire. En toute légitimité, cet enseignant a rappelé que l'université est un espace régi par le principe de neutralité religieuse et que l'organisation d'un rituel cultuel musulman dans un cadre académique constitue une atteinte manifeste à la laïcité. En représailles, il a été publiquement accusé d'« islamophobie », de « racisme » et de « sionisme », exposé nommément sur les réseaux sociaux, dans une mécanique de harcèlement et de mise en danger qui évoque, à chaque étape, une véritable *fatwa* universitaire. Cette campagne s'est matérialisée dans une action de terrain d'une extrême violence symbolique : mardi 1er avril 2025, vers 15 heures, alors qu'il dispensait son cours dans les locaux de Lyon 2 à Bron, une quinzaine d'étudiants encagoulés ont fait irruption dans l'amphithéâtre. Arborant une grande pancarte « Pour une Palestine libre ; Non au nettoyage ethnique », ils ont hurlé des slogans agressifs, notamment « Sionistes, racistes, c'est vous les terroristes ». Très rapidement, ils ont encerclé la chaire du maître de conférences et ont tenté de l'empêcher de quitter l'amphithéâtre, dans une mise en scène d'intimidation politique particulièrement inquiétante. L'incident, filmé sur le moment, a été largement relayé dans la presse. Malgré la gravité des faits, il semble qu'il n'y aura peu ou pas de suites disciplinaires ou judiciaires à l'encontre des auteurs de cette intrusion. L'université s'est contentée de dénoncer publiquement « ce type d'agissements inacceptables », en affirmant « réaffirmer sa volonté d'assurer le déroulement serein de ses activités de formation » et en promettant de « mettre tout en œuvre pour que cette situation ne se reproduise pas ». Concrètement, les cours de ce maître de conférences seront désormais encadrés par un simple gardien posté devant l'amphithéâtre. Il est donc permis de s'interroger sur la capacité réelle de l'institution à défendre ses enseignants, à faire respecter l'autorité républicaine et à endiguer les offensives islamistes sur ses propres campus. Cette séquence d'intimidation idéologique et physique n'est pas un fait isolé. Elle s'inscrit dans une stratégie de l'islam politique visant à faire pression sur l'institution universitaire, imposer des revendications identitaires et religieuses dans les espaces de savoir et dissuader toute opposition par la peur. Ce type de mécanisme (harcèlement, désignation, menace) est tristement connu : c'est celui qui a mené, en 2020, à l'assassinat de Samuel Paty. Il lui demande donc ce qu'il compte faire concrètement pour protéger les enseignants pris pour cibles par des campagnes islamistes, sanctionner les auteurs de ces actes d'intimidation, rétablir l'autorité républicaine dans les universités, interdire strictement toute manifestation cultuelle dans l'enseignement supérieur et enfin, combattre sans faiblesse l'entrisme de l'islam politique et des réseaux fréristes dans les enceintes universitaires de la République.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5761

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2388